



# Info-dignité

Année 2 Numéro 3, mai 2002

## Kamouraska bouge

Le Groupe d'entraide des assistés sociaux (GEAS) de Kamouraska change de cap. Au moment d'écrire ces lignes, il se préparait à se donner un nouveau nom, Association de défense des droits sociaux (ADDS) Kamouraska. C'est un indice du vent de renouveau qui traverse un groupe qui a connu beaucoup de problèmes dans un passé récent.

Maryse Lizotte, la nouvelle permanente à mi-temps du groupe, qui connaît bien le milieu communautaire du coin, nous a déclaré que le « bon coup » récent du GEAS a été justement d'assurer sa survie par la concertation avec ce milieu communautaire. Le GEAS éprouvait beaucoup de problèmes dans sa façon d'approcher son entourage social, et avait parfois des comportements déplorables avec les personnes assistées sociales elles-mêmes.

« On s'est assis avec les trois CLSC du territoire et on s'est dit qu'il était pertinent de à mi-temps, explique qu'il fallait maintenir l'organisme viable.

Le GEAS a eu l'aide des CLSC au niveau de la structuration de l'organisme et de la mise au point de nouveaux règlements. L'ADDS Rive sud a aussi apporté son aide. « Jean-Yves Desgagnés est venu dans le groupe, note Maryse, et suite à sa visite tout le monde s'est mobilisé pour repartir d'un bon pied. Notre plus merveilleux coup, c'est de repartir d'un bon pied. »

Dans le cas par cas du GEAS, un cas abominable ressort : Le ministère refuse de reconnaître des contraintes sévères à l'emploi à une personne diagnostiquée « débile » depuis 1989. Ces termes-

là ne sont plus utilisés comme diagnostic depuis le début des années soixante. La personne est analphabète, a une mobilité restreinte. On lui envoie des lettres pour lui dire qu'on ne lui accorde pas sa demande, et elle ne peut pas les lire. Il n'y a aucune coopération de la part des agents. Les médecins de la sécurité du revenu ont fait une entrevue au téléphone. Ils ont demandé à la personne si elle était capable de faire sa propre toilette. Elle a répondu oui, et sur cette base ils lui ont refusé les contraintes sévères. On lui demande de réintégrer le milieu du travail, à 54 ans, analphabète. Le GEAS est en cours de procédures au sujet de ce cas.

Qu'est-ce qui vous dérange le plus dans l'actualité? avons-nous demandé à Maryse. « C'est de me demander pourquoi le gouvernement du Québec nous fait attendre en 2003 pour abolir la coupure de 50 \$ imposée à ceux qui partagent un logement. Et de me demander qu'est-ce qui va arriver des personnes assistées sociales qui partagent un logement, en 2004, est-ce qu'elles vont être considérées conjointes? Car désormais, deux personnes qui partagent un logement pendant un, qu'elles soient du même sexe ou de sexes opposés, sont considérées conjointes. J'ai calculé que comme ça, le gouvernement prend 250 \$ au prestataire. L'abolition de la coupure de 50 \$, c'est un cadeau que le gouvernement fait aux personnes assistées sociales pour qu'elles votent pour lui, mais je ne crois pas que ça va marcher.»

Les espoirs de Maryse, c'est d'obtenir le barème plancher. Elle souhaite au Front commun et au Collectif pour une loi d'élimination de la pauvreté une écoute plus attentive de la part du ministère pour qu'il y ait des gestes concrets.

## *Le RIAPAS*

### **forme**

Le réseau d'information et d'aide aux personnes assistées sociales (RIAPAS) de Châteauguay a multiplié ses activités de formation et d'information pendant la saison printanière, comme le raconte Manon Ouellette.

Par exemple, le 22 avril, il y a eu une session sur les préjugés qui a duré tout l'avant-midi. Des invitations ont été lancées aux intervenants du milieu (CLSC, Centres jeunesse, organismes communautaires).

Le 7 mai, pendant la Semaine des personnes assistées sociales, un café-rencontre est prévu avec Bingo de nos droits et Photo langage. L'objectif est d'amener les personnes assistées sociales à prendre conscience de leurs droits, de ce qu'ils sont et de ce qu'est leur organisme. Cette activité s'adresse aux membres et à la population en général. Le RIAPAS fait beaucoup de travail sur la conscientisation.

Le RIAPAS entend participer à l'événement du 11 mai à Montréal, événement qui est une célébration du 25e anniversaire du Front commun des personnes assistées sociales du Québec. Les gens partiront en autobus pour s'y rendre. Auparavant, le 29 avril, il y a eu conférence de presse au sujet de la Semaine des personnes assistées sociales. Les gens ont été invités à sortir de chez eux, à sortir de leur isolement. On a annoncé aussi l'assemblée générale du RIAPAS qui aura lieu le 12 juin.

Le RIAPAS n'a pas de victoires à raconter dans le cas par cas. Ses cas lourds sont tous devant le Tribunal administratif du Québec. L'un de ces cas est celui d'un homme qui a une maladie sévère dans les os, mais à qui le ministère ne reconnaît que des contraintes temporaires, refusant de lui donner la reconnaissance de contraintes sévères à l'emploi.

Les deux employées du RIAPAS, Manon Ouellette et la secrétaire, sont nouvelles et elles doivent essayer de se faire reconnaître au bureau de l'aide sociale. Il leur faut fonctionner avec des procurations chaque fois qu'elles veulent parler avec un agent. Ceux-ci mettent constamment des bois dans les roues. Manon dit que le cas le plus abominable qu'elle ait à traiter en ce moment est celui d'une dame qui a un problème de santé

mentale et qui n'est même pas reconnue comme ayant des contraintes temporaires.

Nous sommes passées ensuite, avec Manon, aux questions générales de société. Qu'est-ce qui la dérange le plus dans l'actualité? « C'est qu'il n'y ait pas de justice pour les personnes assistées sociales. On a beau faire des revendications, le gouvernement n'écoute pas. »

Qu'est-ce qui fait le plus souffrir les personnes assistées sociales? « Ce sont les préjugés que la société a envers elles. C'est la base. Ces préjugés sont partout, même dans notre famille. »

### **Nos Alliés**

#### **L'R des centres de femmes**

La lettre « R » a été adoptée pour bien rendre compte de toutes les dimensions du mouvement : « R » pour regroupement; « R » pour réseau; « R » (le son) pour ère (l'époque des changements pour les femmes); « R » pour aire (l'espace à prendre); « R » pour air (comme le dit si bien la chanson : Donnez-moi de l'oxygène!).

L'R des centres de femmes, créé en 1985, regroupe 93 centres de femmes dans toutes les régions du Québec. Ces centres, initiatives locales de femmes d'action, rejoignent quelque 50 000 femmes par année. Ils sont des lieux d'appartenance, où les femmes se retrouvent et reçoivent de l'aide pour des difficultés de tous ordres; des lieux aussi d'entraide sur l'ensemble de la condition féminine et des lieux d'action collective.

Beaucoup de femmes qui se retrouvent dans des centres de femmes sont des personnes assistées sociales. En conséquence, l'R des centres de femmes a décidé de prioriser la lutte contre la pauvreté des femmes et d'attacher une attention particulière à ce qui touche l'aide sociale. C'est ainsi qu'il en est venu à faire sienne la revendication du barème plancher véhiculée par le Front commun des personnes assistées sociales du Québec. L'R a joué un rôle déterminant dans l'adoption du barème plancher comme une des sept revendications de la Marche des femmes au Québec. Partout au Québec les centres ont mobilisé pour faire signer à leurs membres la Déclaration du barème plancher. L'action nationale sur ce thème, auprès de la ministre et du Premier ministre, continue.

**La chronique de Jean-Yves Desgagnés**  
**Le cancer des préjugés**  
**au coeur de notre société**

Le 14 janvier 2002, le juge Frank G. Barakett, de la Cour supérieure du Québec, dévoilait publiquement ses préjugés à l'égard des personnes assistées sociales. Lors d'une audition de quelques minutes portant sur une demande de remise de cause dans un dossier de partage de garde d'enfants, le juge Barakett, sans connaître le fond du dossier et les parties en cause, tient les propos suivants :

*« Moi, si j'étais juge, je mettrais pas un enfant dans un foyer de deux personnes qui vivent de prestations d'aide sociale, p'is qui font des bébés, p'is qui veulent enlever la garde d'un enfant, je pense au bien-être de l'enfant, chez un père qui est orienté, p'is qu'y a des valeurs à transmettre qui sont autres que de rester à maison et de collecter des prestations d'aide sociale. Mais je suis pas le juge du fond, p'is je pourrais en dire longtemps. »*

Ces propos ont l'effet d'une bombe parmi les citoyenNEs présentEs à l'audition. Au début du mois de février, nous recevons un téléphone anonyme au FCPASQ nous informant qu'un juge avait tenu des propos discriminatoires à l'égard des personnes assistées sociales. Cette personne nous donne toutes les informations pertinentes nous permettant d'avoir accès au propos du juge et nous encourage à faire quelque chose. C'est ce que nous avons fait en déposant une plainte au Conseil canadien de la magistrature le 02 avril 2002.

Cette histoire nous démontre une fois de plus, tel que cela a été démontré par la recherche de Christopher McAll de 1995 portant sur les barrières à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes assistées sociales, et confirmé en 2001 par notre dossier « *Québec: Le mensonge de la solidarité sociale et les pièges de la pauvreté* », qu'il existe des préjugés généralisés à l'égard des personnes assistées sociales et que ces préjugés amènent des pratiques discriminatoires de la part de différents acteurs sociaux : de propriétaires de logement, d'employeurs, d'institutions financières, etc.

On sait également que les préjugés ont des conséquences dévastatrices sur le vécu des personnes assistées sociales tel que cela a été démontré par l'étude de Marc-André Deniger publiée en 1992 et intitulée « *Le B.S. : Mythes et réalités* ». Selon cette étude, les préjugés ont comme conséquence d'amener les personnes assistées sociales à avoir honte de leur situation et à sentir coupable de celle-ci. Cette honte amène finalement à l'isolement social et à la résignation.

Les préjugés sont un véritable cancer au cœur de notre société. Depuis des années, les personnes assistées sociales sont victimes d'un salissage presque quotidien dans les média d'information, particulièrement des « preachers » de l'intolérance que sont les Gilles Proulx, André Arthur, le Dr Mailloux, Louis Champagne, etc. Ce cancer tue la dignité des personnes assistées sociales et paralyse leur pouvoir d'actions collectives. Il nous faut en finir avec ce cancer.

Voilà pourquoi, dans nos groupes, il nous faut agir de différentes façons : porter plainte aux instances appropriées contre les acteurs sociaux qui expriment des préjugés à l'égard des personnes assistées sociales; faire un travail de conscientisation auprès de celles-ci afin qu'elles se libèrent de leur sentiment de honte; et faire un travail de sensibilisation auprès de la population en général.